L'AFFAIRE EGENDER DEVANT LES JURÉS DE NICE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les défenseurs de l'accusé MMes de Lamorte Felines et Pasqualini s'étonnent de cette absence. Un moment il est question de renvoyer l'affaire mais le Procureur déclare qu'il va essayer de faire retrouver le témoin et le Président décide de continuer les débats

A propos d'une malle

L'interrogatoire est mené avec minutie. Le passé d'Egender n'est pas trouble. Quelques insignifiantes condamnations correctionnelles dont seule la dernière présente quelque gravité. Il s'agit [illegible] relatif au règlement de comptes d'un malfaiteur, mauvais garçons de la rue Jacques [illegible] pour laquelle Egender était en [illegible] à Nice lorsque se déclencha l'enquête relative à la disparition de Mme Archambaud.

[illegible] de la liaison entre la victime [illegible] n'obtient pas de [illegible] renseignements. Ce qui importe [illegible] les conditions du départ de Mme Archambaud de Nice le 1er octobre 1935. [illegible] malle achetée par [illegible]

[illegible] dent fait remarquer que le [illegible] malle ajoute à celui du corps [illegible] Archambaud fait exactement [illegible] ne trouve trace dans une [illegible] M. le 1er octobre 1935 [illegible] voyagea ce jour-là [illegible] Avignon.

[illegible] prétendant qu'il est allé à Vi[illegible] octobre. Cependant il [illegible] pas arrêté à Avi[illegible] Valence. Il affirme qu'il [illegible] bagage avec lui. Or, un [illegible] saurait affirmer qu'il [illegible] Egender à Avignon le 1er octobre [illegible] Le témoin se trompe-t-il ou [illegible] avec un second [illegible] à Viviers le 21 octo[illegible]

Je ne suis pas homme à faire des confidences à une femme »

[illegible] que Mme Ar[illegible] de partir lui avait fait [illegible] lui a re[illegible] ses [illegible] de porte et [illegible] avoir [illegible] femmes [illegible] qui a la mai[illegible] maîtresse à [illegible] sérieux » [illegible] à faire des tonos [illegible] la même ces [illegible] signature de [illegible]

[illegible] pas [illegible] somme de [illegible] Egender as[illegible] tait dot[illegible] C'est était pos[illegible] Mme Archambaud [illegible] ment qui a tou[illegible] Thérèse Battatoni sup[illegible]

[illegible] que Mme Archambaud [illegible] Egender [illegible] tait dot[illegible] C'est était pos[illegible] Mme Archambaud [illegible] ment qui a tou[illegible] Thérèse Battatoni sup[illegible]

[illegible] Vengeance de femme ?

[illegible] Thérèse Battatoni [illegible] Au demeurant [illegible] comparaître [illegible] Mme Archambaud [illegible] absence (rires).

[illegible] déclare qu'il n'en con[illegible] « Je ne suis pas [illegible] Mme Archambaud [illegible] Thérèse Battatoni [illegible] Mme Archambaud [illegible] Thérèse Battatoni [illegible] Mme Archambaud [illegible] Thérèse Battatoni